

Guide Pratique Éducation Jeunesse À l'attention des Familles

ENFANTS SCOLARISÉS EN ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- RESTAURATION SCOLAIRE
- ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR
- ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI
- PETITES VACANCES

ACCUEIL GUICHET UNIQUE ÉDUCATION JEUNESSE

Mairie annexe du Château d'Olonne – 1^{er} étage
53, rue Séraphin Buton – Le Château d'Olonne - 85180 LES SABLES D'OLONNE

Ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30,
jusqu'à 19h le jeudi (uniquement sur rdv)

02.51.23.00.12 – 02.51.23.16.79

inscription-education-jeunesse@lessablesdolonne.fr





1



INFORMATION IMPORTANTE

En cas de pandémie les conditions d'accueil seront adaptées aux besoins et consignes sanitaires (cf règlement intérieur Education Jeunesse en vigueur) :

- Les modalités de réservation et d'annulation pourront être modifiées en fonction des consignes protocolaires.
- Il pourra en être de même pour les formules d'accueil en centre de loisirs.

La Restauration Scolaire

Inscription

Tout enfant inscrit à l'école maternelle ou élémentaire peut accéder (sous condition d'inscription) à la restauration scolaire qui est un service payant.

Pour être pris en charge par les services municipaux à la restauration scolaire, l'enfant doit être inscrit à l'activité « Restauration Scolaire » par vos soins.

En cas de refus, les services municipaux ne seront pas en mesure d'accueillir votre enfant si vous ne pouvez pas venir le chercher à la fin des heures d'enseignement.

L'inscription ne génère pas de facturation, seules les consommations réelles seront dues.

Les Accueils Périscolaires (Matin et Soir)

Inscription aux accueils périscolaires

Tout enfant inscrit à l'école maternelle ou élémentaire peut accéder (sous condition d'inscription) aux accueils périscolaires du matin et du soir, qui est un service payant.

Pour être pris en charge par les services municipaux à l'accueil du matin et/ou du soir, l'enfant doit être inscrit à l'activité « Accueil Périscolaire » par vos soins.

En cas de refus, votre enfant ne pourra pas être accueilli par les services municipaux si vous souhaitez le déposer le matin avant les heures d'enseignement ou si vous ne pouvez pas venir le récupérer à la fin des heures d'enseignement.

L'inscription à l'activité « Accueil Périscolaire » ne génère pas de facturation, seuls les temps pris en charge de votre enfant par un animateur municipal sont dus.

**Lieux d'accueils (en fonction du lieu de scolarisation de votre enfant) :**

Liste des écoles	Lieu d'accueil	Coordonnées
Maternelle de la Chaume	77, rue du Lt Anger 85100 Les Sables d'Olonne	02 51 95 14 71
Elémentaire Pajot	62, rue Montauban 85100 Les Sables d'Olonne	02 51 23 79 11
Maternelle des Jardins	21, rue des Jardins 85100 Les Sables d'Olonne	02 51 95 78 83
Elémentaire Marcel Hordenneau	Avenue Carnot 85100 Les Sables d'Olonne	02 51 95 13 74
Maternelle Clemenceau	Bd Laplace 85100 Les Sables d'Olonne	02 51 32 68 31
Elémentaire Clemenceau	Bd Laplace 85100 Les Sables d'Olonne	
Maternelle René Guy Cadou	18 Bd Chateaubriand Olonne sur mer 85340 Les Sables d'Olonne	02.51.21.62.34
Elémentaire René Guy Cadou	18 bis rue Chateaubriand Olonne sur mer 85340 Les Sables d'Olonne	02.51.96.80.07
Maternelle Pierre Mendès France	Centre de loisirs 40 rue du Colonel Beltrame Olonne sur mer 85340 Les Sables d'Olonne	02 51 33 98 47
Elémentaire Marcel Baussais	Centre de loisirs 40 rue du Colonel Beltrame Olonne sur mer 85340 Les Sables d'Olonne	
Maternelle René Millet	34, rue Séraphin Buton Le Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne	02.51.32.78.65
Elémentaire René Millet	34, rue Séraphin Buton Le Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne	
Maternelle des Nouettes	15, rue George Sand Le Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne	02.51.95.12.20
Elémentaire des Nouettes	15, rue George Sand Le Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne	
Maternelle de la Pironnière	107/113, rue Jules Ferry Le Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne	02.51.95.62.40
Elémentaire de la Pironnière	107/113, rue Jules Ferry Le Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne	



L'accueil du matin

Un accueil payant est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

L'accueil débute à 7h30 et se termine à l'heure d'entrée en classe. Les enfants sont remis aux enseignants pour le début des cours.

L'accueil du soir

Un accueil payant est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir.

L'accueil débute à la fin des enseignements et se termine à 19h00. Un goûter est servi aux enfants.

L'accueil du soir est organisé en trois temps :

Un goûter est servi aux enfants par l'équipe d'animation.

Organisation de l'accueil du soir (sauf en cas de contraintes sanitaires ou réglementaires ne le permettant pas) :

1. Un temps de goûter et temps libre ;
2. Un temps où les enfants peuvent choisir :
 - Soit de participer à une activité thématique structurée,
 - Soit de participer à des activités ludiques ou sportives libres
 - Soit d'effectuer leur travail scolaire dans une salle au calme ;

La participation aux activités thématiques dites structurées implique que la famille ne pourra venir chercher son enfant qu'à partir de 18h15.

S'agissant des activités « libres » : les animateurs organisent des petits pôles d'activités éducatives, sportives ou culturelles simples. Des activités plus calmes seront également proposées aux enfants qui en ont besoin après leur journée de classe (lecture, temps libre).



L'organisation de la semaine scolaire

HORAIRES SCOLAIRES DES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS					
Ecoles	QUARTIER DES SABLES				
	Accueil du matin	Horaires scolaires	Pause méridienne	Horaires scolaires	Accueil du soir
Maternelle La Chaume	7h30 / 8h30	8h30 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h00	16h00 / 19h00
Maternelle des Jardins	7h30 / 8h40	8h40 / 12h10	12h10 / 13h55	13h55 / 16h25	16h25 / 19h00
Maternelle Clemenceau	7h30 / 8h45	8h45 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h15	16h15 / 19h00
Elémentaire PE Pajot	7h30 / 8h40	8h40 / 12h10	12h10 / 13h40	13h40 / 16h10	16h10 / 19h00
Elémentaire Clemenceau	7h30 / 8h45	8h45 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h15	16h15 / 19h00
Elémentaire Marcel Hordenneau	7h30 / 8h30	8h30 / 12h00	12h00 / 13h45	13h45 / 16h15	16h15 / 19h00
Ecoles	QUARTIER DU CHÂTEAU				
	Accueil du matin	Horaires scolaires	Pause méridienne	Horaires scolaires	Accueil du soir
Maternelle René Millet	7h30 / 8h55	8h55 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h25	16h25 / 19h00
Maternelle des Nouettes	7h30 / 8h55	8h55 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h25	16h25 / 19h00
Elémentaire René Millet	7h30 / 9h00	9h00 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h30	16h30 / 19h00
Elémentaire des Nouettes	7h30 / 9h00	9h00 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h30	16h30 / 19h00
Primaire Pironnière	7h30 / 9h00	9h00 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h30	16h30 / 19h00
Ecoles	QUARTIER D'OLONNE				
	Accueil du matin	Horaires scolaires	Pause méridienne	Horaires scolaires	Accueil du soir
Maternelle René Guy Cadou	7h30 / 8h45	8h45 / 12h00	12h00 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 19h00
Maternelle Pierre Mendès France	7h30 / 9h00	9h00 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h30	16h30 / 19h00
Elémentaire René Guy Cadou	7h30 / 8h45	8h45 / 12h00	12h00 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 19h00
Elémentaire Marcel Baussais	7h30 / 9h00	9h00 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 16h30	16h30 / 19h00

L'accueil de loisirs du mercredi

Organisation de l'accueil du mercredi

Votre enfant pourra fréquenter l'accueil de loisirs le mercredi, de 7h30 à 18h30.

Vous pouvez inscrire votre enfant au centre de loisirs de votre choix (Quartier des Sables, Quartier Château ou Quartier Olonne).

Les enfants peuvent profiter d'activités diverses (activités manuelles, jardinage, bricolage...) et de sorties (forêt, médiathèque, piscine, karting, bowling,...), participer à des grands jeux...

Les thématiques sont adaptées aux différentes tranches d'âge.



Inscription à l'accueil du mercredi

Pour que votre enfant bénéficie de l'accueil de loisirs le mercredi, vous devez procéder à son inscription auprès du Guichet Unique du service Éducation-Jeunesse via :

- **L'espace famille en ligne sur le site de la ville des Sables d'Olonne** est à votre disposition pour les inscriptions, modifications et/ou annulations.
- Directement auprès du Service : Mairie annexe du Château d'Olonne, 53 rue Séraphin, Château d'Olonne, 85180 Les Sables d'Olonne

Si vous annulez l'inscription de votre enfant dans les délais, vous ne serez pas facturé (**annulation impérative au plus tard le mercredi avant minuit pour le mercredi suivant via votre espace famille ou directement auprès du Guichet Unique du service Éducation Jeunesse**).

En cas d'annulation dans un délai inférieur, et sauf situation exceptionnelle ou maladie (un justificatif vous sera alors demandé), vous serez facturé.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Centre de loisirs de l'Armandèche	51 bis, rue Montauban, Les Sables d'Olonne 85100 Les Sables d'Olonne	02 51 32 09 73
Centre de loisirs des Plesses	2, rue Denis Papin, Le Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne	02 51 21 47 22
Centre de loisirs d'Olonne sur Mer	40 rue du colonel Beltrame, Olonne sur Mer 85340 Les Sables d'Olonne	02 51 33 98 47



FORMULES DE FRÉQUENTATION :

Formules possibles sur les trois Centres de loisirs Sables d'Olonne (Chaume), Olonne sur Mer et le Château d'Olonne

FORMULE demi-journée sans repas :

- **Matin sans repas :** Vous devez accompagner votre enfant entre 7h30 et 9h00* et venir le chercher entre 11h45 et 12h15*
- **Après-midi sans repas :** Vous devez accompagner votre enfant entre 13h30 et 14h00* et venir chercher votre enfant entre 17h30 et 18h30*

FORMULE demi-journée avec repas :

- **Matin avec repas :** Vous devez accompagner votre enfant entre 7h30 et 9h00* et venir le chercher entre 13h30 et 14h00*
- **Après-midi avec repas :** Vous devez accompagner votre enfant entre 11h45 et 12h15* et venir chercher votre enfant entre 17h30 et 18h30*

FORMULE journée (avec repas) :

- Vous pourrez déposer votre enfant le matin sur l'accueil de loisirs entre 7h30 et 9h00*. Le soir, vous pourrez venir récupérer votre enfant entre 17h30 et 18h30*.

* les horaires peuvent d'être modifiés en fonction des activités.



Tarifs

Les tarifs mentionnés ci-dessous correspondent à l'année scolaire 2023-2024 et sont susceptibles de faire l'objet d'une revalorisation pour l'année suivante. Les tarifs sont consultables sur le site internet de la Ville et sur l'espace famille.

RESTAURATION SCOLAIRE			
REPAS ET ENCADREMENT ENFANT		3,29 €	
ENCADREMENT ENFANT AVEC PANIER REPAS (Allergie alimentaire)		1,79 €	
ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR			
QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT MATIN	FORFAIT SOIR Goûter inclus	
QF entre 0-500	0,96 €	1,64 €	
QF entre 501-700	1,16 €	1,74 €	
QF entre 701-900	1,39 €	2,18 €	
QF entre 901-1200	1,54 €	2,36 €	
QF >1200 et QF non communiqué	1,61 €	2,45 €	
ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES			
QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNEE (mercredis et petites vacances)	TARIF 1/2 JOURNEE SANS REPAS (mercredis uniquement)	TARIF 1/2 JOURNEE AVEC REPAS (mercredis uniquement)
QF entre 0-500	6,68 €	2,56 €	4,59 €
QF entre 501-700	8,33 €	3,09 €	5,74 €
QF entre 701-900	9,96 €	3,85 €	6,84 €
QF entre 901-1200	11,54 €	4,44 €	7,20 €
QF >1200 et QF non communiqué	11,71 €	5,09 €	7,28 €
Majoration Résident Hors Commune	+ 25 %	+ 25 %	+ 25 %

Tarif retard : Le montant de ce tarif « retard » correspond au prix de la prestation (en cas de forfait, le montant du tarif « retard » est ramené au coût journée). La famille devant aussi bien entendu s'acquitter du prix de la prestation en plus.



PETITES ET GRANDES VACANCES

Inscription au Centre de Loisirs :

Votre enfant pourra fréquenter l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30. Vous pouvez déposer votre enfant entre 7h30 et 9h puis venir le rechercher entre 17h30 et 18h30.

Vous pourrez inscrire votre enfant au centre de loisirs de votre choix (quartier des Sables d'Olonne, quartier du Château d'Olonne ou quartier d'Olonne sur Mer).

Les thématiques et animations proposées sont adaptées aux différentes tranches d'âge.

Centre de loisirs de l'Armandèche	51 bis, rue Montauban 85100 Les Sables d'Olonne
Centre de loisirs des Plesses	2, rue Denis Papin Le Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne
Centre de loisirs d'Olonne sur Mer	40 rue du Colonel Beltrame Olonne sur Mer 85340 Les Sables d'Olonne

Pour que votre enfant bénéficie de l'accueil de loisirs pendant les vacances, vous devez procéder à son inscription auprès du Guichet Unique du service Éducation-Jeunesse via :

- **L'espace famille en ligne sur le site de la ville des Sables d'Olonne** est à votre disposition pour les inscriptions et/ou modifications d'inscriptions.
- Directement auprès du Service : Mairie annexe du Château d'Olonne, 53 rue Séraphin, Château d'Olonne, 85180 Les Sables d'Olonne

Les inscriptions sont possibles au maximum jusqu'au dimanche soir 8 jours avant la période concernée, dans la limite des places disponibles.

Vous pouvez annuler l'inscription de votre enfant 11 jours à l'avance et dans ce cas, vous ne serez pas facturé (**annulation impérative au plus tard le mercredi soir à minuit, 11 jours avant la période concernée via votre espace famille ou directement auprès du Guichet Unique du service Éducation Jeunesse**).



En cas d'annulation dans un délai inférieur au mercredi soir 11 jours avant la période concernée, et sauf situation exceptionnelle ou maladie (un justificatif vous sera alors demandé), vous serez facturé.

Les tarifs mentionnés ci-dessous correspondent à l'année scolaire 2023-2024 et sont susceptibles de faire l'objet d'une revalorisation pour l'année suivante. Les tarifs sont consultables sur le site internet de la Ville et sur l'espace famille.

PETITES VACANCES						
QF	0/500	501/700	701/900	901/1200	> 1200	Sans quotient
Forfait SEMAINE Journée complète	33,40 €	41,65 €	49,80 €	57,70 €	58,55 €	58,55 €
Tarif hors commune	+25 %	+25 %	+25 %	+25 %	+25 %	+25 %

En cas de jours fériés durant la semaine, une journée sera déduite.





L'ESPACE FAMILLE

L'espace famille est un guichet en ligne du service Éducation Jeunesse de la Ville des Sables d'Olonne. Gratuit, il permet aux familles d'effectuer leurs démarches en ligne 24h/24, 7j/7 :

L'espace famille vous permettra d'accéder à divers services :

- Réservation et gestion des inscriptions pour les petites et les grandes vacances, dans le centre de loisirs de votre choix : Olonne sur mer, les Sables d'Olonne ou le Château d'Olonne.
- Inscription et annulation sur les accueils de loisirs pour les mercredis.
- Inscription à l'accueil périscolaire et à la restauration.
- Paiement en ligne sécurisé des factures de la restauration scolaire, des accueils du matin et du soir et du centre de loisirs (mercredis et vacances).
- Information sur les activités proposées : planning, horaires, prix...
- Mise à jour et modification de certaines données personnelles de votre dossier.
Vos identifiants sont disponibles auprès du Guichet Unique du service Education Jeunesse.

Une fois connecté à votre compte, nous vous remercions de vérifier les informations figurant dans le dossier famille, et d'effectuer les modifications si nécessaire. Tout changement fera l'objet d'une validation par nos services et des justificatifs pourront être demandés.

FACTURATION ET PAIEMENTS

La facturation est effectuée chaque mois.

Vous pouvez effectuer votre règlement soit :

- en ligne par carte bancaire via l'espace famille
- par prélèvement
- auprès du Guichet Unique en mairie annexe du Château d'Olonne, en espèces, chèque, ANCV ou/et CESU.
- Par courrier (uniquement par chèque bancaire) à
Service Education Jeunesse
CS 21842 PLACE DU POILU DE FRANCE
85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Tous règlements en espèces devra faire l'objet d'un reçu émis par le Guichet Unique du service Éducation Jeunesse. **Merci de ne pas déposer d'espèces directement dans les boîtes aux lettres.**

Les factures impayées feront l'objet d'une relance. A l'issue de la date limite de paiement, **les relances impayées seront transférées auprès du Trésor Public.**

Une facture non contestée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'envoi de la facture est considérée comme acceptée (le cachet de la poste ou la date du mailing faisant foi). Les réclamations doivent être transmises par mail ou par courrier, directement auprès du Service Éducation Jeunesse Guichet Unique. Si elle est justifiée, la régularisation se fera sur le mois suivant.



Questions diverses

→Mon enfant a une intolérance alimentaire, une allergie, que dois-je faire ?

Il vous appartient de vous rapprocher du Médecin Scolaire (02 51 21 10 30) qui vous donnera un Projet d'Accueil Individualisé. Ensuite, vous devez revenir vers le service Education-Jeunesse.

→Mon enfant est en garde alternée, comment payer ?

Nous vous invitons à contacter le service Education Jeunesse qui vous fournira tous les renseignements.

→Mon enfant est scolarisé aux Sables d'Olonne mais je n'habite pas la commune ?

Vous devrez vous acquitter du tarif Hors commune si vous résidez hors de la commune des Sables d'Olonne.

→J'ai inscrit mon enfant le mercredi mais je peux exceptionnellement le garder mercredi prochain. Comment faire ?

Vous pouvez annuler l'inscription de votre enfant dans les délais, vous ne serez pas facturé (**annulation impérative au plus tard le mercredi avant minuit pour le mercredi suivant**). En cas d'annulation hors-délai et sauf situation exceptionnelle ou maladie (un justificatif vous sera alors demandé), vous serez facturé.

→Je souhaite que mon enfant participe à une activité thématique structurée en accueil périscolaire du soir à l'école, mais je veux le récupérer à 17h45.

Ce n'est pas possible. Les enfants inscrits à l'activité thématique structurée doivent rester jusqu'à 18h00.

→J'ai perdu les identifiants de mon espace famille ?

Vous pouvez prendre contact avec le service Education Jeunesse qui pourra vous transmettre vos identifiants. Vous pourrez ensuite faire la demande de mot de passe (mot de passe oublié) sur l'écran de connexion de l'espace famille.

→Je rencontre des difficultés pour le paiement de mes factures, à qui puis-je m'adresser ?

Vous pouvez en premier lieu prendre contact avec le service Education Jeunesse qui pourra utilement vous conseiller. Vous pouvez aussi vous rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale qui pourra momentanément, suivant les situations, participer au paiement partiel des factures.

→Puis-je payer par chèques vacances ?

Les chèques vacances sont acceptés pour le paiement des mercredis, des petites vacances et des grandes vacances. Uniquement auprès du guichet unique.

→Puis-je payer par CESU?

Les CESU sont acceptés pour l'ensemble des prestations HORS RESTAURATION. Uniquement auprès du guichet unique.

La Caisse d'Allocation Familiale Vendée est partenaire de la Ville des Sables d'Olonne, elle soutient le développement et le fonctionnement des structures d'accueil de loisirs, qui sont déclarés auprès des services Départementaux de la Cohésion Sociale.

